



## CONSEIL MUNICIPAL

**SAMEDI 12 DECEMBRE 2015 – 10 HEURES**

### **PROCES VERBAL**

**Etaient présents :**

MM. Nicolas FLOCH, Stéphane CLOAREC, Bruno CORILLION, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, François MOAL, Olivier PERON, Bernard PERRAUT, Jonathan POULIQUEN, Laurent SEITE, Bernard SIMON.

Mmes Katiba ABIVEN, Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Corinne LE BIHAN, Annaïck LE GALL, Françoise LE MAREC, Christine MOAL, Odile MULNER-LORILLON, Bernadette PETRY, Nathalie QUEMENER, Joëlle TOUS-MADEC.

**Procurations :**

Mme Christine LE GARZIC,  
M. Stéphane QUIVIGER ,  
M. Yoann MAUXION.

**Mandataires :**

Mme Corinne LE BIHAN mandataire de Mme Christine LE GARZIC  
M. Stéphane CLOAREC, mandataire de M. Stéphane QUIVIGER  
M. Bernard SIMON, mandataire de M. Yohann MAUXION

**Absents :**

M. Kévin RIEFOLO

Date de la convocation : 02/12/2015

Secrétaire de séance : M. Olivier PERON

**La séance est ouverte à 10 heures 00.**

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015**

(Rapporteur : M. le Maire)

Transmis par courriel le 20 octobre 2015, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015 n'a pas fait l'objet de remarque.

Il doit être approuvé en séance.

**Vote favorable à l'unanimité**

**2- PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (S.D.C.I.) SOUMIS A L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : M. le Maire)

**Exposé :**

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que le Préfet du Finistère a adressé un courrier daté du 7 octobre 2015 au Président de Brest Métropole, aux Présidents des Communautés d'Agglomération, aux Présidents des Communautés de Communes concernées, aux Maires des Communes concernées et aux Présidents des Syndicats Intercommunaux et Syndicats Mixtes concernés indiquant qu'il a présenté le 7 octobre 2015 le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.). Ce courrier a été réceptionné le 13 octobre 2015.

Ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 7 octobre 2015 par Monsieur le Préfet du Finistère a été adressé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

Les deux tableaux ci-après résument le projet :

**1- le premier volet récapitule les propositions consacrées aux projets de fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.**

**Secteur Léon-Trégor**

Fusion de la CC de la baie du Kernic et de la CC du pays Léonard au 1/1/2017

**Secteur Châteaulin – Crozon – Landerneau**

1 – Retrait de la commune de Saint-Ségal de la CC de l'Aulne maritime au 1/1/2017

2 – Fusion de la CC de l'Aulne maritime (hors Saint-Ségal) et de la CC de la presqu'île

de Crozon au 1/1/2017 3 – Fusion de la CC du pays de Châteaulin et du Porzay avec la CC de la région de Pleyben et extension à la commune de Saint-Ségal au 1/1/2017
<b><u>Secteur de Quimper</u></b> Fusion de Quimper communauté et de la CC du pays Glazik au 1/1/2017
<b><u>Secteur des Monts d'Arrée</u></b> Fusion des CC du Yeun Elez et des Monts d'Arrée au 1/1/2017

**2- le second volet récapitule les propositions permettant de réduire le nombre de syndicats intercommunaux dans le prolongement des actions initiées par le précédent schéma.**

<b><u>CA Concarneau Cornouaille Agglomération</u></b> Fusion du SI eau potable de Pont-Aven à la CA Concarneau Cornouaille Agglomération au 01/01/2017  Fusion du Sivom de Concarneau-Trégunc à la CA Concarneau Cornouaille Agglomération au 01/01/2017  Fusion du Sivu du centre de secours de Rosporden à la CA Concarneau Cornouaille Agglomération au 01/01/2017
<b><u>CC du pays de Quimperlé</u></b> Fusion du SI des eaux du Ster Goz à la CC du pays de Quimperlé au 01/01/2017  Fusion du SI des eaux de Mellac à la CC du pays de Quimperlé au 01/01/2017  Fusion du SI eau de Riec-Moëllan-Clohars à la CC du pays de Quimperlé au 01/01/2017  Fusion du SM de production d'eau potable de Quimperlé à la CC du pays de Quimperlé au 01/01/2017  Fusion du SI de traitement des eaux résiduaires (SITER) à la CC du pays de Quimperlé au 01/01/2017  Fusion du Sivu du centre de secours de Quimperlé à la CC du pays de Quimperlé au 01/01/2017
<b><u>CC Cap Sizun – Pointe du Raz</u></b> Fusion du SI des eaux du Goyen à la CC Cap Sizun – Pointe du Raz au 01/01/2017  Fusion du Sivom de la baie d'Audierne à la CC Cap Sizun – Pointe du Raz au 01/01/2017
<b><u>CC Douarnenez Communauté</u></b> Fusion du SI des eaux de Pen Ar Goayen à la CC Douarnenez Communauté au 01/01/2017
<b><u>CC du Pays Fouesnantais</u></b>

Fusion du SI AEP de Clohars-Fouesnant à la CC du pays Fouesnantais au 01/01/2017
<b><u>CC du pays Bigouden Sud</u></b> Fusion du Sivom de Combrit-Ile Tudy à la CC du pays Bigouden Sud au 01/01/2017
<b><u>CC du pays de Châteaulin et du Porzay</u></b> Fusion du Sivom de la région de Pleyben à la CC du pays de Châteaulin et du Porzay au 01/01/2017
<b><u>Poher Communauté</u></b> Fusion du SI de production d'eau du Stanger à Poher communauté au 01/01/2017
<b><u>CA Morlaix Communauté</u></b> Fusion du SI des eaux de Lanmeur à la CA Morlaix Communauté au 01/01/2017  Fusion du SI des eaux du Val de Pen Ar Stang à la CA Morlaix Communauté au 01/01/2017  Fusion du Sivom de Morlaix St Martin des Champs à la CA Morlaix Communauté au 01/01/2017
<b><u>CC du pays de Landivisiau</u></b> Fusion du SI des eaux de Locmélar St Sauveur à la CC du pays de Landivisiau au 01/01/2017  Fusion du SM de production et transport d'eau de Landivisiau à la CC du pays de Landivisiau au 01/01/2017  Fusion du SI d'assainissement de Landivisiau-Lampaul Guimiliau à la CC du pays de Landivisiau au 01/01/2017  Fusion du Sivu du centre de secours de Landivisiau à la CC du pays de Landivisiau au 01/01/2017
<b><u>CC de la baie du Kernic / CC du pays Léonard</u></b> Fusion du SI eaux assainissement de Cléder Sibiril à la CC de la baie du Kernic/pays Léonard au 01/01/2017  Fusion du SI eaux assainissement de Plouénan à la CC de la baie du Kernic/pays Léonard au 01/01/2017
<b><u>CC Monts d'Arrée / CC Yeun Elez</u></b> Fusion du Sivom des cantons de Huelgoat et Pleyben à la CC Monts d'Arrée/Yeun Elez au 01/01/2017
<b><u>CC du pays d'Iroise</u></b> Fusion du SI d'alimentation en eau de Kermorvan de Kersauzon à la CC du pays d'Iroise au 01/01/2017  Fusion du SI d'alimentation en eau du chenal du Four à la CC du pays d'Iroise au 01/01/2017
<b><u>CC du pays de Lesneven et de la côte des Légendes</u></b> Fusion du SI eau de Plouider Goulven et Plounéour-Trez à la CC du pays de Lesneven et de la côte des Légendes au 01/01/2017

Fusion du SI d'assainissement collectif de Guissény-Kerlouan à la CC du pays de Lesneven et de la côte des Légendes au 01/01/2017

**CA du pays de Landerneau-Daoulas**

Fusion du SI des eaux de Kéranc'hoat à la CC du pays de Landerneau-Daoulas au 01/01/2017

Fusion du SI de distribution d'eau potable de Landerneau, La Roche-Maurice, Plouédern, Trémaouézan (SIDEPA) à la CC du pays de Landerneau-Daoulas au 01/01/2017

Fusion du SI du Cranou à la CC du pays de Landerneau-Daoulas au 01/01/2017

Fusion du SM d'alimentation en eau potable de Daoulas à la CC du pays de Landerneau-Daoulas au 01/01/2017

**Autres projets**

Fusion du SM de gestion des cours d'eau du Trégor et du pays de Morlaix au SM d'aménagement et de gestion des bassins du Haut Léon au 01/01/2017

Dissolution du SIVALOM à l'issue des opérations de déconstruction et de dépollution de l'usine Saint Eloi à Plouédern

Dissolution du SI du centre de secours et incendie de Lanmeur à l'issue des opérations comptables d'apurement de l'actif et du passif

Dissolution du SI du centre de secours et incendie de Saint Thégonnec à l'issue des opérations comptables d'apurement de l'actif et du passif

Monsieur le Préfet du Finistère précise que, conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du CGCT, il est proposé de soumettre ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) à l'avis de l'assemblée délibérante dans le délai de deux mois à réception du courrier, soit avant le 13 décembre 2015 ; à défaut d'avis rendu dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

**Discussion :**

**M. Bruno CORILLION** : La mutualisation des services entre la Communauté de Communes du Pays Léonard et la Commune de Saint-Pol-de-Léon a été bien engagée sur cette année 2015.

Va-t-elle se poursuivre en 2016 ?

**M. le Maire** : La mutualisation des services entre ces deux collectivités va ralentir durant l'année 2016.

L'année 2016 sera surtout consacrée à la fusion qui doit intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2017 entre la Communauté de Communes de la Baie du Kernic et la Communauté de Communes du Pays Léonard.

Un audit sur le fonctionnement des deux collectivités sera effectué. Il permettra par la suite :

- D'appréhender les possibilités de rapprochement de services entre les deux collectivités,
- D'analyser les possibilités de mutualisation de services entre la nouvelle structure fusionnée et les communes adhérentes. Actuellement, seul le service de la gestion des

A.D.S. est mutualisé entre chaque communauté de communes et toutes leurs communes membres,

- D'étudier les différentes façons de mutualiser les services entre la communauté de communes fusionnée et les communes (par aire géographique,...).

M. Jean-Louis KICHENIN : demande des précisions quant à l'organisation des réunions et la présentation des dossiers qui s'effectueront dans le cadre de la nouvelle assemblée issue de la fusion des deux communautés de communes.

M. le Maire : Il appartiendra au Comité de Pilotage qui sera mis en place au moment de la fusion des deux collectivités de définir le mode d'organisation des réunions, la présentation des projets ainsi que les modalités d'intervention des rapporteurs de commissions.

### **Proposition de délibération :**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) tel que présenté le 7 octobre 2015 par Monsieur le Préfet du Finistère aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) et exposé ci-avant ainsi que dans les documents adressés par mail, et tout particulièrement sur :

- Le projet de fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre - Secteur Léon – Trégor : Proposition de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic et de la Communauté de Communes du Pays Léonard,
- Le projet de réduction du nombre de syndicats intercommunaux - Secteur de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic / Communauté de Communes du Pays Léonard :
  - . Proposition de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du Syndicat Intercommunal des Eaux Assainissement de Cléder Sibiril à la Communauté de Communes de la Baie du Kernic / Pays Léonard,
  - . Proposition de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du Syndicat Intercommunal des Eaux Assainissement de Plouénan à la Communauté de Communes de la Baie du Kernic / Pays Léonard.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal donne son avis par 28 voix pour**

- Concernant le projet de fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre tel que présenté le 7 octobre 2015 par Monsieur le Préfet du Finistère dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (S.D.C.I.) à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et tout particulièrement sur le projet de fusion de la Communauté de Communes de la Baie du Kernic et de la Communauté de Communes du Pays Léonard :

**Avis favorable**

- Concernant le projet de réduction du nombre de syndicats intercommunaux tel que présenté le 7 octobre 2015 par Monsieur le Préfet du Finistère dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (S.D.C.I.) à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

**Avis favorable,**  
mais à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour le projet de fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux Assainissement de Cléder-Sibiril à la Communauté de Communes de la Baie du Kernic / Pays Léonard ainsi que pour le projet de fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux Assainissement de Plouénan à la Communauté de Communes de la Baie du Kernic/Pays Léonard

### **3- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **a – AGENDA**

Mercredi 16 décembre	19 :00 20 :00	Débat d'Orientation Budgétaire Conseil Municipal
Jeudi 17 décembre	19 :00	Conseil Communautaire
Vendredi 18 décembre	19 :30	Soirée de Noël des élus et personnels municipaux – Kérisnel

#### **VŒUX :**

Lundi 4 janvier 20 :00 à Ti Kastelliz : Assemblée Générale de l'Office Municipal des Sports

Mercredi 6 janvier à 18 :00 salle de La Bourdonnaye : Vœux aux nouveaux arrivants

Vendredi 8 janvier à 18 :30 : Réception de M. Bernard HINAULT

Lundi 11 janvier à 20 :00 : Bureau Municipal

Mercredi 13 janvier à 16 :30 à Ti Kastelliz : Vœux aux personnels et élus

Jeudi 14 janvier : Commission « Animation de la Ville et du Patrimoine »

Mercredi 20 janvier à 18 :00 à Ti Kastelliz : Vœux aux Associations

Mercredi 27 janvier à 18 :30 : Remise du chèque Téléthon

Samedi 27 février à 9 :00 : Assemblée Générale du Comité départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Samedi 12 mars : Séminaire CCPL/CCBK

Du 8 au 10 juillet : Festival Kastell Paol

#### **b- OBSERVATION DE MADAME ANNE-MARIE ABJEAN-UGUEN**

Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN : indique que les caravanes des industriels forains étaient installées place de l'Europe durant le mois de novembre. Il a été constaté que l'écoulement des eaux de leurs caravanes s'effectuait sur la voie publique ; ceci malgré la réglementation relative à l'évacuation des eaux usées.

M. Hervé JEZEQUEL : à l'occasion de la prochaine installation des industriels forains sur ce site, nous leur demanderons de respecter la réglementation concernant le rejet des eaux et de prévoir les équipements correspondants.

**L'ordre du jour étant épuisé le maire clôture la séance du Conseil Municipal à 10h30.**

A Saint-Pol-de-Léon, le 12 décembre 2015.

Le Maire,  
Nicolas FLOCH

Le Secrétaire de séance,  
M. Olivier PERON

Les Conseillers Municipaux,